

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès verbal du
5 août 2014

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 5 août 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault et Benoit Jalbert, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
5 août 2014

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 5 août 2014**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 *Présentation des comptes*
 - 6.2 *Congrès de la FQM*
 - 6.3 *Formation pré-congrès de la FQM*
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 *Ventes et don de parties de lots (anciennement rue Roy)*
- 8 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 8.1 *Représentants sur le conseil d'administration de l'OMH*
- 9 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
 - 9.1 *Demande de la CDEL*
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 10.1 *Demande d'aide financière journée Bouger en famille*
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
 - 12.1 *Demande de soutien financier pour le Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2014*
- 13 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 14 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

175-08-2014
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

176-08-2014
Inversion de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOITJALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

177-08-2014
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12149 à 12190	278 771.72 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	53 965.66 \$
Grand total des paiements	332 737.28 \$

ADOPTÉE

178-08-2014
Congrès de la
FQM

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la participation de deux conseillers au Congrès 2014 de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre. Le coût de l'inscription au montant de 650\$ plus taxes par personne sera puisé au poste Cotisation, congrès – Élus (02 11000 494), les frais de repas et d'hébergement au poste Relations extérieurs élus (02 11000 493), et les frais de déplacement au poste (02 11000 310).

ADOPTÉE

179-08-2014
Vente et don de
parties de lots
(anciennement
rue Roy)

ATTENDU que la Corporation des aînés de Lyster désire se porter acquéreur d'un terrain appartenant à la municipalité pour l'aménagement d'un parc pour ses résidents ;

ATTENDU que la haie et/ou les arbres de deux voisins immédiats empiètent sur le terrain devant être cédé et que la municipalité désire régulariser la situation ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 142-05-2013.

QUE le plan présenté indiquant les parties à vendre et celle à donner fasse partie intégrante du procès-verbal.

QUE le conseil municipal accepte de vendre à Madame Pierrette Roy, une partie du lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4, soit une bande de 16 pieds de large à partir du coin des lots 15D-4 et P-15D, en partant vers l'Ouest, jusqu'au prolongement vers le Nord de la ligne de division des lots 15F-18 et 15F-24, tous dans le rang 5 du canton de Nelson. Le prix de vente est établi à 0.50\$/pi².

QUE le conseil municipal accepte de céder gratuitement une partie du lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4, soit du lot 15D-4 en partant vers l'Ouest, jusqu'au prolongement vers le Nord de la ligne de division des lots 15F-18 et 15F-24, tous dans le rang 5 du canton de Nelson.

QUE le conseil municipal accepte de vendre à Monsieur Gilles Cayer, une partie du lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4, soit une bande partant du coin des lots 15D-4 et 15D-9 sur la rue Beaudoin, traçant une ligne droite vers le Sud-Ouest, jusqu'au coin de la ligne de division des lots 15F-6 et 15F-24, tous dans le rang 5 du canton de Nelson. Le prix de vente est établi à 0.50\$/pi².

QUE le conseil municipal demande que les conditions suivantes soient respectées :

- les frais de notaire seront assumés par les trois parties impliquées ;
- le parc qui sera aménagé porte le nom de «Place Willie-Roy» en remplacement de

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'ancienne rue Roy.

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte le renouvellement de Madame France Roux comme représentante municipale et membre du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster pour un mandat de trois ans.

QUE le conseil municipal accepte le renouvellement de Monsieur Christian Marcoux comme représentant municipal et membre du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 13 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. Pour faire le total, une somme de 10 000\$ sera puisée dans le compte CDEL (02 62100 959) et une somme de 3 000\$ sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

ATTENDU que Lyster sera la municipalité hôte de la Journée Bouger en famille 2014 ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL

180-08-2014
Nomination au conseil d'administration de l'OMH

181-08-2014
Demande de la CDEL

182-08-2014
Demande d'aide financière journée Bouger

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



en famille

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise un paiement de 1 000\$ au Comité de promotion du loisir familial pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable qui aura lieu à Lyster le 14 septembre prochain. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotion - loisirs (02 70290 999)

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

183-08-2014
Demande de soutien financier pour le Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2014

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 200\$ en soutien financier pour le Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2014. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

184-08-2014
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

185-08-2014
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5^e jour d'août 2014.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière